

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 3 février 2025 à 18h

N° 5

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 - REMPLACEMENT DE LA PRODUCTION DE FROID DE LA CUISINE CENTRALE

Note de synthèse :

Pour rappel, la cuisine centrale assure la production de l'ensemble des repas livrés sur les structures petite enfance, scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est plus de 1 000 repas par jour qui y sont préparés. Le maintien en bon état de fonctionnement de cet équipement est indispensable.

Afin d'assurer la pérennité des installations et systèmes de refroidissement de la cuisine centrale, il est nécessaire de procéder au remplacement de la production de froid de la cuisine centrale.

Les travaux comprennent la dépollution, la manutention et le grutage ainsi que la dépose d'anciennes installations, puis la création de réseaux frigorifiques, électricité, installation d'évaporateurs et installations de groupes de condensation.

Projet de délibération :

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Remplacement de la production de froid de la cuisine centrale, visant à assurer la pérennité des installations et systèmes de refroidissement de la cuisine centrale.

Considérant que la cuisine centrale assure la production de l'ensemble des repas livrés sur les structures petite enfance, scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est plus de 1 000 repas par jour qui y sont préparés. Le maintien en bon état de fonctionnement de cet équipement est indispensable.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 198 186.97 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet - Remplacement de la production de froid de la cuisine centrale - pour un montant de 198 186.97 € T.T.C.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes HT (€)	
Travaux	165 155.81 €	198 186.97 €	Etat	82 577.91 €
			Région	
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	82 577.90 €
Total	165 155.81 €	198 186.97 €	Total	165 155.81 €

SOLLICITE une subvention de 82 577.91€ auprès de l'Etat, correspondant à 50 % du montant HT du projet.

CHARGE le Maire de toutes les formalités.